

MARSEILLE : Renaud MUSELIER signe un partenariat pour la mise en place de coffres de mouillages grande plaisance



Aujourd'hui, mercredi 26 janvier, Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a accueilli à l'Hôtel de Région Annick GIRARDIN, Ministre de la Mer, en présence de François de CANSON, vice-président de la Région et président du Comité Régional de Tourisme.





Ensemble, ils ont signé un partenariat pour la mise en place de coffres de mouillages grande plaisance dans des sites préservés de la région Sud en 2022.

Discours de Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Président délégué de Régions de France

Accueil d'Annick GIRARDIN, Ministre de la Mer, pour la Signature d'un partenariat pour la mise en place de coffres de mouillages grande plaisance dans des sites préservés en 2022

Marseille Hôtel de Région

Mercredi 26 janvier 2022





Madame la Ministre, mesdames, messieurs les acteurs du nautisme et de la plaisance, mesdames et messieurs, je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui, à l'Hôtel de Région et plus particulièrement de recevoir mon amie Annick GIRARDIN dans notre belle région Sud.

Je reconnais autour de moi des visages familiers du monde maritime que j'ai toujours plaisir à retrouver :

Monsieur Laurent FALAIZE, Président du Riviera Yachting Network. Grâce à vous, l'industrie nautique française reprend depuis quelques années de très belles couleurs. C'est votre engagement et celui de tous les professionnels à vos côtés qui fait la différence,

Merci à Monsieur Eric MABO, Directeur de l'Union des Ports de Plaisance de la région Sud. C'est votre détermination, minutieuse et conquérante, qui permet aux activités nautiques de plaisance de prospérer aujourd'hui.

Et Véronique TOURREL CLEMENT, qui représente l'Union des Ports de plaisance avec qui nous avons mené un travail de grande qualité concernant la charte des ports et la qualification ports propres, qui rayonne maintenant à l'échelle européenne.

Merci à mes Conseillers régionaux, François DE CANSON, Roger ROUX, et Christophe MADROLLE, qui se mobilisent au quotidien pour faire rayonner et prospérer notre industrie marine. Ce qui nous réunit tous aujourd'hui, au-delà de la diversité de nos métiers et de nos moyens d'action, c'est d'avoir en commun cet esprit maritime qui fait partie intégrante de l'esprit français. Je suis un petit-fils d'Amiral, un Marseillais de naissance et de coeur, un héritier des terres de Saint-Pierre et Miquelon, et j'éprouve une véritable fierté quand je parle de cette région maritime.

Nous vivons dans un pays riche de 5 500 kilomètres de côtes qui, grâce à ses territoires d'outre-mer, nous donnent accès à tous les océans. De ce formidable littoral, la région Sud détient plus de 1 000 kilomètres, avec une ouverture exceptionnelle sur la Méditerranée. Par votre action chaque jour, vous faites réussir votre filière, votre secteur, votre activité en lien avec la mer.



Cette région qui fait notre fierté est une des régions leader sur le nautisme et la plaisance :

première région maritime de France avec plus de 120 000 emplois affectés aux différents secteurs de l'économie maritime, première région en matière de capacité portuaire avec 147 ports de plaisance pour plus de 60 000 anneaux à flot, première région pour les industries nautiques avec plus d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires et près de 7 400 emplois permanents, qui représentent près du quart de la production nationale et des effectifs salariés, première région pour la pratique des sports et loisirs nautiques avec plus de 520 clubs, 75 000 licenciés et près d'un million de pratiquant chaque année, première destination nautique de France avec ses 1 000 kilomètres de côtes. Le tourisme littoral représente 70 % du tourisme régional, 80 % des emplois dédiés et 8 % du PIB de la région, première région, leader mondial de la plaisance avec une certification européenne «Ports propres» et une certification «Ports Propres actifs en biodiversité», première région mondiale pour les chantiers navals spécialisés dans la réparation et la maintenance, avec notamment la construction d'un ascenseur à bateaux jusqu'à 6 000 tonnes, à Marseille avec Monaco Marine, ainsi qu'un équipement allant jusqu'à 4 700 tonnes à La Ciotat.

Notre littoral régional présente la particularité de concentrer à la fois, une zone de navigation, entre Saint-Tropez et Menton, et une zone d'hivernage, de Marseille à Toulon. Plus de 40 % de la flotte mondiale croise ainsi sur nos côtes durant la période estivale et on peut considérer que 8 à 10 % de la flotte mondiale de yachts, environ 6 000 unités dans le monde, est entretenue, de septembre à avril, par les chantiers et les sous-traitants régionaux de la filière yachting.

L'ensemble de la filière nautique régionale produit, avec plus de 2 700 entreprises, plus d'1,6 milliard d'euros de retombées économiques directes et indirectes et génère plus de 12 000 emplois.



Cette position de leader se confirme grâce, notamment, à une stratégie régionale ambitieuse, articulée autour de trois outils :

le Plan climat « Gardons une COP d'avance » avec son axe MER. Ce volet prévoit d'agir notamment en faveur de la préservation de la biodiversité marine, de la conciliation entre économie maritime et environnement et de l'adaptation des littoraux aux changements

climatiques. Doté de 80 millions d'euros, il a permis notamment de déployer le développement durable des ports de plaisance et de pêche grâce à une démarche et un dispositif unique en France, la certification « Ports Propres » avec 86 ports adhérents sur les 147 que comptent la région,

le Plan mer et littoral qui définit les orientations de la politique maritime régionale au travers de 44 actions prioritaires à réaliser d'ici 2030. Ce Plan mer, couplé à l'Opération d'Intérêt Régional, Économie de la mer, permet de valoriser le secteur maritime comme

filière d'excellence grâce à un budget de 50 millions d'euros,

le Plan régional olympique voile et nautisme en vue des Jeux Olympiques 2024, qui présente en faveur des activités nautiques un programme basé sur les volets sports, économie, social, environnemental et marketing, qui rejoint les enjeux stratégiques portés par la Région, pour un montant de 3 millions d'euros par an, pendant sept ans.

C'est dans ce contexte que nous allons déployer, en 2022, avec le Comité Régional du Tourisme et l'ensemble des acteurs concernés une grande étude sur la filière. Nous l'avons fait pour la montagne et le ski, nous l'avons fait pour la croisière, nous le ferons pour notre littoral et la grande plaisance. Pendant la campagne régionale, la filière yachting m'a alerté sur les risques que « l'arrêt mouillage sur les champs de posidonie pour les bateaux de plus de 24 mètres » faisait peser sur la filière.

Nous avons l'habitude des combats communs, comme nous l'avons fait en déposant deux questions prioritaires à la Commission Européenne :

sur l'infraction de l'Italie aux règles fiscales de l'Union, pour les bateaux de plaisance, sur l'harmonisation des réglementations en matière de fiscalité sur le gasoil des navires en location et sur le paiement des cotisations retraites des équipages permanents.

Nous avons obtenu différentes victoires pour le secteur nautique au Parlement Européen :

sur la réforme portuaire, et la défense contre la concurrence déloyale des professions portuaires françaises,
sur la sécurité des navires, avec la mise en place de normes de production et de taille de navires, notamment la protection du secteur de l'aluminium,
sur le statut des ports français, avec la non application de l'Impôt sur les Sociétés pour nos ports.

Nous avons repris notre bâton de pèlerin ensemble, et depuis cette alerte au mois de mai 2020, nous avons travaillé main dans la main avec les différents acteurs sur ce dossier, professionnels du nautisme,

Collectivités, gestionnaires de ports, Union des Ports de Plaisance, services de l'Etat, notamment la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM) et les Directions Départementales des territoires et de la Mer (DDTM), que je félicite. Nous avons fait en sorte que l'hypothèse des zones de mouillages écologiques devienne une opportunité pour notre environnement, notre économie régionale et notre attractivité. Après plus de 15 réunions de travail, et un travail de concertation étroit à tous les échelons, ce sont plus de 90 coffres de mouillages qui ont été envisagés en région Sud.

Aujourd'hui, après consultation finale des Collectivités et ports concernés, ce sont 12 coffres qui pourront être installés pour la saison prochaine. Nos aides régionales, adossées au plan de reconquête et de transformation du tourisme « Destination France 2030 », dédieront plus de 7 millions d'euros sur trois ans, pour l'installation de coffres pour l'accueil de la grande



plaisance.

Trois projets sont d'ores et déjà identifiés :

à Saint-Tropez, avec un projet porté par la Commune, entre quatre et huit coffres en sortie ouest du port,
à Golfe Juan, avec un projet porté par une société privée, de quatre à sept coffres,
à Beaulieu/Eze, avec un projet piloté par une société privée, sur la mer d'Eze, pour trois à cinq coffres.

Il nous reste encore quelques étapes pour réussir ensemble ce pari, mais la détermination des pouvoirs publics est telle que nous serons prêts pour la saison 2022, afin que l'économie, le tourisme et l'environnement deviennent indissociables. La Région Sud a déjà été pilote dans les mouillages écologiques, pour la petite plaisance, grâce à l'appel à projets commun Etat/Agence de l'Eau, pour financer des zones de mouillage et d'équipements légers, les ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers). 11 projets ont été retenus, ayant pour but de réduire l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de posidonie. Cinq en Corse et six en Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant global d'environ 2,7 millions d'euros.

